

Espèces communautaires potentiellement présentes	Espèce concernée en vue de la nature des travaux ?							Evaluation des incidences
	Restauration des ouvrages hydrauliques	Réhabilitation de la cariçaie	Création de merlons, îles et hauts-fonds	Restauration et agrandissement de la roselière	Création de deux mares forestières	Restauration de la queue Nord	Conservation habitats forestiers remarquables	
Grenouille de lessona (<i>Pelophylax lessonae</i>)	Non, ces zones rudérales ne sont pas les habitats de ces espèces			Oui =>	Non, les boisements sénescents ne font pas partie de l'habitat de ces espèces			<p align="center"><i>Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçaies à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ Incidences positives sur l'habitat et les individus des espèces : Nous souhaitons, en coupant les broussailles envahissantes, permettre à la végétation aquatique de se renouveler et d'accroître sa valeur biologique. Les cariçaies, qui ne présentaient jusqu'alors qu'un intérêt restreint pour la faune, seront plus favorables dès lors qu'ils constitueront des massifs relativement ouverts. Les amphibiens en général, trouvent dans les cariçaies clairsemées un de leurs habitats favoris. Elles s'y nourrissent durant la belle saison et s'y reproduisent. Cette végétation joue également un rôle d'écran au vent très efficace dont bénéficient tous les batraciens, les insectes et les reptiles. L'objectif est également de limiter la fermeture de la queue de l'étang et de rendre à cet habitat toute sa fonctionnalité, à savoir son rôle important pour l'épuration de l'eau et la stabilisation des berges.</p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : Nous interviendrons pour cette opération au mois de Septembre, afin de limiter tout risque de destruction directe des individus au moment de l'enlèvement des bois. A cette époque, nous sommes en dehors de la période d'hivernage des adultes qui a lieu sous un abri superficiel du sol : végétaux, pierres...</p>
Grenouille verte (<i>Pelophylax Esculenta</i>)								<p align="center"><i>Création de 4 merlons de 100m² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares</i></p> <p>ξ Incidences positives sur l'habitat et les individus des espèces : L'ensemble de ces aménagements contribueront à l'installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la reproduction, la ponte, le repos et l'alimentation des amphibiens. Cette végétation profitera également à d'autres espèces de poissons, insectes et invertébrés aquatiques.</p>
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)								<p align="center"><i>Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m² et 9130 coupe de 60 m²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat des espèces : Les boisements forestiers sont utilisés par ces espèces au moment de leur hivernage. L'enlèvement d'une petite surface de bois, n'aura aucune incidence sur l'habitat des espèces, compte tenu de l'étendu du couvert forestier sur le site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord. Avec un recouvrement de près de 58% de la surface totale du site, les habitats forestiers sont les mieux représentés.</p> <p>ξ Incidences positives sur l'habitat des espèces : La roselière présente sur la rive Est de l'étang Grand-Truge, semble avoir du mal à se développer et n'assure pas pleinement toutes ses fonctions écologiques. Les boisements connectés à cette roselière ont tendance à ce développer et à l'étouffer. Ces travaux de génie écologique permettront donc l'entretien et le développement de la roselière, en réduisant l'invasion par les ligneux.</p> <p>ξ Incidences positives sur les individus des espèces : Les ligneux se développent en règle générale à la périphérie des étangs, dans les secteurs très faiblement inondés, ou ils s'interposent entre autres avec les roselières. La plupart des grandes formations végétales, gagnent à se voir ouvertes afin de favoriser la pénétration de la faune aquatique. La conquête d'un nouvel espace d'eau libre sera alors appréciée des insectes (zones de chasse et de ponte), des poissons (zones de frai et sites d'alimentation) et des oiseaux dont beaucoup dépendent de ces formations végétales. Pour les batraciens, ces zones d'interface entre la terre et l'eau seront des lieux propices au repos, à la reproduction et au nourrissage des individus.</p>
Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>)								<p>ξ Les roselières réunissent donc les conditions requises par la Rainette verte et les trois espèces de grenouilles, à savoir des zones riches en végétation sur lesquels la première se hisse pour chercher un ensoleillement maximal, et où chacune peut chasser ses proies. Les moyens mis en œuvre pour permettre à la roselière de s'étendre, à savoir un apport de terre et la plantation de motte de roseaux, permettra à terme de la faire gagner en surface. Pour toutes les raisons citées précédemment, cette opération n'aura que des effets bénéfiques pour les espèces.</p> <p>ξ Une attention toute particulière sera apportée à l'origine de la terre importée, afin d'éviter tout problème avec des espèces envahissantes.</p>
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)								<p align="center"><i>Création de deux mares forestières de 40 m²</i></p> <p>ξ Incidences positives sur l'habitat et les individus des espèces : L'objectif est la création de deux nouveaux habitats, propices à l'ensemble des amphibiens. Entre milieu terrestre et aquatique, les mares contribuent fortement au maintien et l'essor de la biodiversité. De nombreux animaux dépendent de ces eaux stagnantes dont les amphibiens, qui les utilisent pour vivre, se reproduire et se nourrir. La création de ces deux mares sera donc très positive pour ces espèces, qui trouveront des refuges idéals. De la même façon, la végétation qui saura y trouver de grandes potentialités d'accueil. Ces deux espaces ainsi créés rentreront dans le réseau de mares du site de la Bresse Jurassienne et contribueront de façon importante à la structuration du maillage écologique du territoire. La biodiversité y sera d'autant plus élevée grâce aux échanges entre les différentes populations des autres plans d'eau et des étangs à proximité, dont l'étang Grand-Truge.</p> <p>ξ Les mares sont tout particulièrement les habitats de prédilection pour le sonneur à ventre jaune et le triton crêté. Comme la plupart des amphibiens, la gestion de l'espèce repose sur la mise à disposition de zones de reproduction. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à les rendre les plus accueillantes possibles pour ces espèces, avec des pentes douces, l'enlèvement de quelques arbres pour favoriser l'ensoleillement, des formes modelées, des paliers successifs pour favoriser la végétation...</p> <p>ξ Pas d'incidence négative pour les habitats des espèces : La création de ces deux mares va nécessiter d'éclaircir le secteur en coupant quelques arbres. Ceci n'aura pas d'incidence, compte tenu de l'étendu du couvert forestier présent sur le site Natura 2000. La présence excessive d'arbres et arbustes a des effets indésirables (manque de lumière, comblement par les feuilles mortes, développement et absorption de l'eau par les racines). L'objectif est bien sûr de n'en enlever que quelques-uns, car ils contribuent également à diversifier les milieux de vie à proximité des mares et donc à augmenter les potentialités d'accueil pour la faune.</p>
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)								<p align="center"><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Incidences positives sur l'habitat et les individus des espèces : La coupe de ligneux dans le fond de l'étang, permettra à l'eau de recoloniser ce secteur, aujourd'hui atterri et encombré par la végétation ligneuse. Là où les arbres ont poussés, nous nous trouvons en réalité dans ce qui était à l'origine le fond de l'étang (en bleu sur les cartes IGN). Tout ceci contribuera à l'installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang, notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la reproduction, la ponte, le repos et l'alimentation des amphibiens. Cette végétation profitera également à d'autres espèces de poissons, insectes et invertébrés aquatiques.</p> <p>Nous veillerons au moment de l'enlèvement des bois, à laisser à disposition des individus de l'espèce, quelques morceaux de bois, afin que les amphibiens, poissons et autres invertébrés aquatiques y trouvent éventuellement refuge l'année suivante.</p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : Nous interviendrons pour cette opération au mois de Septembre, afin de limiter tout risque de destruction directe des individus au moment de l'enlèvement des bois. A cette époque, nous sommes en dehors de la période d'hivernage des adultes qui a lieu en boisement, à quelques centimètres de profondeur sous la surface du sol, sous la mousse, des feuilles ou des branches (début mi-Octobre/Novembre à Mars).</p>
							<p align="center"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : L'étang sera en assec depuis le mois de Février, soit avant la période de reproduction, de ponte et de métamorphose des individus. A la sortie de leur hibernation, les amphibiens se reporteront sur d'autres sites leur étant favorables et seront peu ou pas présentes au moment de la réalisation des travaux.</p>	

Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Non, ces zones rudérales ne sont pas les habitats de ces espèces	Oui =>	Non	Oui =>	<p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçaises à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ Incidences positives sur les individus des espèces : Le maintien de la population française de ces deux espèces d'Ardéidés, passe par la conservation des zones humides qui constituent le domaine vital des colonies. Aussi, les formations hygrophiles des queues d'étangs nécessitent un entretien afin de maîtriser le développement d'espèces envahissantes. L'action de débroussaillage vise bien le présent objectif, et permettra d'accroître la valeur biologique du site. De nombreuses espèces (batraciens, insectes, vertébrés aquatiques...) trouvent dans les cariçaises clairsemées leur habitat de prédilection. Leur présence favorisera par conséquent la présence de ces oiseaux sur le site (nourrissage et occasionnellement nidification).</p> <p style="text-align: center;"><i>Création de 4 merlons de 100m² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares</i></p> <p>ξ Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces : L'ensemble de ces aménagements contribueront à l'installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés, deviendront d'excellents lieux propices au stationnement et au nourrissage des oiseaux. Cette végétation profitera également à d'autres espèces de poissons, insectes et invertébrés aquatiques ; dont ce ils ce nourrissent.</p> <p style="text-align: center;"><i>Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m² et 9130 coupe de 60 m²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat des espèces : Les boisements forestiers sont utilisés par ces espèces au moment de la nidification. L'enlèvement d'une petite surface de bois, n'aura aucune incidence sur l'habitat des espèces, compte tenu de l'étendu du couvert forestier sur le site Natura 2000. Avec un recouvrement de près de 58% de la surface totale du site, les habitats forestiers sont les mieux représentés.</p> <p>ξ Incidence positive sur l'habitat des espèces : La roselière présente sur la rive Est de l'étang, semble avoir du mal à se développer et n'assure pas pleinement toutes ses fonctions écologiques. Les boisements connectés à cette roselière ont tendance à ce développer et à l'étoffer. Ces travaux de génie écologique permettrons donc l'entretien et le développement de la roselière, en réduisant l'invasion par les ligneux.</p> <p>ξ Incidences positives sur les individus des espèces : En l'absence de boisements, ce qui n'est pas le cas ici, ces ardéidés peuvent adopter les roselières pour nicher. Leur conservation et réhabilitation parait donc essentielle.</p> <p>ξ Les moyens mis en œuvre pour permettre à la roselière de s'étendre, à savoir un apport de terre et la plantation de motte de roseaux, permettra à terme de la faire gagner en surface. Pour toutes les raisons citées précédemment, cette opération n'aura que des effets bénéfiques pour les espèces.</p> <p>ξ Une attention toute particulière sera apportée à l'origine de la terre importée, afin d'éviter tout problème avec des espèces envahissantes.</p> <p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces : La coupe de ligneux dans la queue Nord de l'étang, permettra à l'eau de recoloniser ce secteur, aujourd'hui atterri et encombré par la végétation ligneuse. Là où les arbres ont poussés, nous nous trouvons en réalité dans ce qui était à l'origine le fond de l'étang (en bleu sur les cartes IGN). Tout ceci contribuera à l'installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang, notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à l'ensemble de la faune aquatique (de poissons, insectes et invertébrés aquatiques), dont la présence indispensable pour permettre aux présentes espèces d'assurer leur cycle vital.</p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Les activités forestières interviendront donc à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de ces oiseaux.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : L'étang sera en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira les chances de croiser ces deux espèces sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et surtout à la présence d'eau, ces dernières ce seront reportées sur d'autres sites favorables.</p>
Grande aigrette (<i>Ardea alba</i>)					
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)		Non, l'Autour des palombes et le Faucon hobereau sont des rapaces forestiers par excellence.		Oui =>	<p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat des espèces : L'Autour des palombes niche majoritairement dans les bois de plusieurs centaines d'hectares qui présentent une structure variée. Il peut aussi habiter les bocages d'une densité importante et se contente exceptionnellement, et lorsque les proies abondent, de bosquets d'à peine un hectare. Le Faucon hobereau se reproduit et niche dans les bois de feuillus ou les massifs de conifères ; plus ou moins inféodés aux zones humides. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de ces espèces, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté). Le Faucon hobereau apprécie tout particulièrement les zones ouvertes et semi-ouvertes comportant des bois, à proximité d'étangs.</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p> <p style="text-align: center;"><i>Conservation des habitats forestiers remarquables et création d'îlots de sénescence, sur environ 1,7 ha</i></p> <p>ξ Incidence positives sur les individus des espèces : La conservation d'arbres de gros diamètre favorisera la nidification des deux espèces, dont le nid est presque toujours installé dans un arbre imposant, à cime dense, situé à l'intérieur des massifs. Les conifères sont choisis prioritairement car leur feuillage persistant offre un meilleur abri que les arbres à feuilles caduques.</p>
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)					
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Non, ces zones rudérales ne sont pas les habitats de ces espèces	Oui =>			<p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat des espèces : Ce rapace et la Cigogne noire occupent aussi bien le bocage que les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus, notamment pour se reproduire et nicher. Pour se nourrir, ils explorent les terrains découverts et semi-boisés : lisières, coupes, clairières, prairies... pour le premier ; roselières, bordures de zones humides... pour le second. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de ces espèces, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté).</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p> <p style="text-align: center;"><i>Conservation des habitats forestiers remarquables et création d'îlots de sénescence, sur environ 1,7 ha</i></p> <p>ξ Incidence positives sur les individus des espèces : La conservation d'arbres de gros diamètre favorisera la nidification des deux espèces, dont les nids sont presque toujours installés dans de grands arbres. Pour la Bondrée apivore, il s'agit rarement d'arbres en dessous de neuf mètre ; aussi bien en pleine forêt qu'en lisière, dans un boqueteau ou dans une haie. La conservation d'arbres sénescents favorables aux insectes, sera également favorable au nourrissage de l'espèce dont le régime alimentaire est extrêmement spécialisé. Il est, en effet, constitué principalement d'insectes (coléoptères, orthoptères, fourmis, chenilles), et plus précisément d'hyménoptères.</p> <p style="text-align: center;"><i>Travaux et aménagements en faveur de la biodiversité (merlons, îles et hauts-fonds, réhabilitation de la cariçaie et la roselière, création de mares)</i></p> <p>ξ Incidence positives sur les individus des espèces : L'ensemble de ces aménagements contribueront à la réhabilitation ou à l'installation de formations végétales favorables à l'ensemble de l'écosystème étang. Amphibiens, poissons insectes et invertébrés aquatiques trouveront dans ces massifs des lieux propices à leur reproduction, leur repos ou leur alimentation. Indirectement, tout ceci profitera aux deux espèces, qui chassent dans la végétation riveraine des étangs et ce nourrissent de proies tels que des amphibiens, petits reptiles, insectes...</p>

Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	Non, ces zones rudérales ne sont pas les habitats de ces espèces	Oui =>	Non, les boisements sénescents ne font pas partie de l'habitat de ces espèces	Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, <i>Cariçales</i> à <i>Carex vesicaria</i>		<p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat des espèces : Le Blongios trouve dans la végétation riveraine des étangs, les conditions favorables à son mode de nidification et à la recherche de sa subsistance. La présence d'arbres (saules principalement) semble bien être recherchée par l'espèce, car il établit son nid dans une végétation très dense. Le degré d'envahissement doit cependant être contrôlé afin de permettre une certaine variation de la végétation sur le site. Même si l'espèce peu s'accommoder pour nicher de formations en partie boisées, les roselières et la végétation basse semble tout particulièrement lui convenir. Les massifs ouverts seront également favorables à la faune aquatique, dont ce nourrit le Blongios. Ainsi, pour cette espèce, nous souhaitons restaurer et améliorer la valeur biologique de la végétation des queues d'étang en ré-ouvrant la zone. Il sera néanmoins important de conserver quelques bosquets de saules, ce que nous nous attacherons à faire.</p> <p>ξ Le Busard des roseaux, le Héron pourpré, le Butor étoilé et la Rousserolle turdoïde nichent eux principalement dans les roselières des zones humides. Aucune phragmitaie n'ai présente dans les queues de l'étang ; mais sont néanmoins classées comme habitats potentiels pour ces espèces communautaire, d'après la carte Natura 2000. Comme pour les autres espèces, ouvrir le site à la lumière et favoriser son inondabilité, permettra d'accroître le développement de la végétation aquatique, donc les capacités d'accueil pour l'avifaune. Pour ces espèces, il s'agira de multiplier les opportunités de nourrissage, de nidification et de leurs procurer des refuges appréciés en période inter nuptiale.</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les coupes de végétation interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p>
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)				Création de 4 merlons de 100m ² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares		<p>ξ Incidence positive pour l'habitat et les individus des espèces : Ce type d'aménagements végétalisés, auquel s'ajoutera une variation naturelle du niveau d'eau de l'étang, contribueront à l'installation d'un cordon végétal déterminant dans l'implantation d'une diversité biologique. Une meilleure production d'oxygène résultera de la photosynthèse de ces plantes et favorisera le développement des poissons. Ces derniers, de même que les amphibiens, et de nombreuses espèces d'invertébrés utiliseront ces herbiers pour leur reproduction. Cette faune aquatique, sera favorable au Blongios nain, au Busard des roseaux, au Héron pourpré, au Butor étoilé et à la Rousserolle turdoïde, dans leur quête de nourriture.</p> <p>La diversification des berges, grâce à la création d'îlots et de hauts fonds permettront également à d'importantes formations végétales de s'y installer (roselières, végétation basse...). En quelques années, les îlots seront probablement recouverts d'une végétation pouvant servir de brise vent, de refuge et de site de nidification pour toutes ces espèces emblématiques des roselières.</p>
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)				Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m ² et 9130 coupe de 60 m ²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares		<p>ξ Incidence positive sur l'habitat et les individus des espèces : Ces quatre espèces fréquentent les roselières des plans d'eau (étangs, gravières) et établissent leurs nids dans la végétation très dense. La roselière présente sur la rive Est de l'étang, semble avoir du mal à se développer et n'assure pas pleinement toutes ses fonctions écologiques. Les boisements connectés à cette roselière ont tendance à ce développer et à l'étouffer. Ces travaux de génie écologique permettrons donc l'entretien et le développement de la roselière, d'un côté ; et à l'augmentation de sa superficie de l'autre. Tout ceci profitera donc à tous les individus des espèces sur le site (reproduction, nidification, refuge, recherche alimentaire).</p>
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)				Création de deux mares forestières de 40 m		<p>ξ Incidence positive sur l'habitat et les individus de l'espèce : Le blongios nain aime également coloniser les mares découvertes. La création de deux mares en queue d'étang permettra peut être, lorsque la végétation s'y sera installée, d'accueillir cette espèce.</p>
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)				Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire		<p>ξ Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces : La coupe de ligneux dans la queue Nord de l'étang, permettra à l'eau de recoloniser ce secteur, aujourd'hui atterrit et encombré par la végétation ligneuse. Là où les arbres ont poussés, nous nous trouvons en réalité dans ce qui était à l'origine le fond de l'étang (en bleu sur les cartes IGN). Tout ceci contribuera à l'installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang, notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à l'ensemble de la faune aquatique (de poissons, insectes et invertébrés aquatiques), dont la présence est indispensable pour permettre à ces espèces de ce nourrir ; et permettra peut être également leur nidification.</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les sites abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p>
Busard Saint Martin (<i>Circus cyaneus</i>)				Pour l'ensemble des opérations		<p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : L'étang sera en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira les chances de croiser ces espèces sur le site au moment des travaux. Inféodées aux zones humides et surtout à la présence d'eau, ces dernières ce seront reportées sur d'autres sites favorables.</p>
Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Non, ces espèces fréquentent tous les milieux ouverts ou semi-ouvert, à végétation peu élevée, qu'ils inspectent à la recherche de proies (prairies, friches, marais...). Les sites inclus dans des massifs boisés denses sont généralement évités.		<p>Pas d'incidences sur l'habitat et les individus de ces espèces. Ces espèces ne sont pas présentes sur notre site, mais peuvent simplement y être de passage en la survolant. (Cf. Carte des habitats potentiels des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 BJN).</p>			
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)						
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Non, ces zones rudérales ne sont pas les habitats de ces espèces	Oui	Non, les boisements sénescents ne font pas partie de l'habitat de ces espèces	Coupe de ligneux sur 80 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire		<p>ξ Pas d'incidence sur l'habitat des espèces : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>ξ Pas d'incidence sur les individus des espèces : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des trois espèces.</p> <p>ξ Incidences positives pour les individus des espèces : La coupe de ligneux dans le fond de l'étang, permettra à l'eau de recoloniser ce secteur, aujourd'hui atterrit et encombré par la végétation ligneuse. Là où les arbres ont poussés, nous nous trouvons en réalité dans ce qui était à l'origine le fond de l'étang. Tout ceci contribuera à l'installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang, notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la reproduction et l'alimentation de toutes ces espèces.</p>
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)				Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, <i>Cariçales</i> à <i>Carex vesicaria</i>		<p>ξ Incidences positives sur l'habitat et les individus des espèces : Les queues d'étang appellent à des pratiques d'entretien régulières afin de conserver tout leur intérêt pour la faune et la flore. La limitation ponctuelle de la végétation qui s'y développe, constitue souvent une opération de valorisation écologique très intéressante. La végétation, gérée de façon à maintenir les massifs ouverts, présentent par exemple un fort intérêt pour la faune en tant que ressources alimentaires et sites de reproduction. Au printemps, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon et la Marouette ponctuée apprécieront les abris et les ressources alimentaires offerts par ce type de milieu : végétaux, invertébrés et poissons pour s'y nourrir, bordures hautes et denses de végétation aquatique pour l'installation de leur nid en période de nidification.</p>
	Création de 4 merlons de 100m ² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares		<p>ξ Incidences positives sur les individus des espèces : La création de tels aménagements sur un étang sera propice à l'installation d'une faune et d'une flore diversifiées, plus ou moins variés selon les zones de battement de la nappe d'eau. A son niveau maximal au printemps, les anatidés trouveront dans ces eaux peu profondes, d'excellentes possibilités d'alimentation, de même que pour d'autres espèces comme les limicoles ; ou encore les batraciens avec des conditions de reproduction idéales. Durant l'été, la baisse naturelle du niveau d'eau sera propice à l'établissement des plantes adaptées aux rives exondées, puis permettre en automne le stationnement des canards (limicoles et hérons également).</p>			

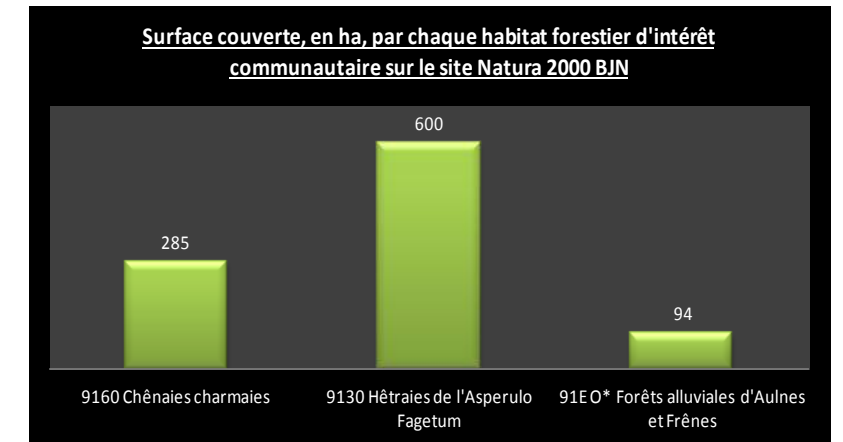
<p>Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)</p>					<p style="text-align: center;"><i>Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m² et 9130 coupe de 60 m²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares</i></p> <p>ξ Incidence positive sur l'habitat et les individus des espèces : Les deux anatidés fréquentent les roselières des plans d'eau comme abri, pour les phases de repos, la nidification et/ou l'élevage des jeunes poussins. La Marouette ponctuée n'est pas un oiseau de grandes roselières, elle se tient principalement dans la végétation herbacée. La roselière présente sur la rive Est de l'étang, semble avoir du mal à se développer et n'assure pas pleinement toutes ses fonctions écologiques. Les boisements connectés à cette roselière ont tendance à ce développer et à l'étouffer. Ces travaux de génie écologique permettront donc l'entretien et le développement de la roselière, d'un côté ; et à l'augmentation de sa superficie de l'autre. Tout ceci profitera donc aux deux espèces d'anatidés sur le site (reproduction, nidification, refuge, recherche alimentaire).</p> <p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Pas d'incidence sur l'habitat des espèces : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>ξ Pas d'incidence sur les individus des espèces : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des trois espèces.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : L'étang sera en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira les chances de croiser ces espèces sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et surtout à la présence d'eau, ces dernières ce seront reportées sur d'autres sites favorables.</p>
<p>Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)</p>					<p style="text-align: center;"><i>Restauration des ouvrages hydrauliques (coupe de tous les petits arbres et broussailles sur la digue)</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat des espèces : Les petits arbres plus ou moins isolés et les broussailles présentes sur la digue de l'étang ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire. Le Balbusard pêcheur et le Milan noir sont principalement inféodés aux grands ensembles boisés et ont besoin d'arbres suffisamment gros pour y établir leurs nids. Les arbres présents sur la digue peuvent éventuellement être utilisés comme perchoir lorsqu'ils chassent leurs proies. La coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté), dans lequel le complexe d'étangs est fortement imbriqué.</p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : Les opérations de coupe au niveau de la digue interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas déranger et compromettre la réussite de la reproduction et la nidification des espèces, qui sont potentiellement présentes dans les boisements périphériques.</p> <p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les habitats des espèces : Ces rapaces se reproduisent et nichent dans des grands massifs forestiers, inféodés aux zones humides. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de ces espèces, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté).</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p> <p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçales à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ Incidence positives sur les individus des espèces : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. Les batraciens, insectes, invertébrés aquatiques... trouvent dans cette végétation clairsemée leur habitat de prédilection et des lieux de reproduction idéals. Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de ces oiseaux sur le site. Le régime alimentaire du Balbusard est uniquement composé de poissons capturés vivants lors de plongées ; et celui du Milan noir correspond à des proies mortes (poissons et invertébrés).</p> <p style="text-align: center;"><i>Création de 4 merlons de 100m² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares</i></p> <p>ξ Incidences positives sur les individus des espèces : La création de divers aménagements, tels que les merlons, îles et hauts-fonds au sein de l'étang, permettront le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune. Les poissons y trouveront notamment d'excellentes zones de ponte, de repos, de reproduction et de nurserie ; ce qui favorisera le nourrissage des deux espèces dont les régimes alimentaires sont piscicoles.</p> <p style="text-align: center;"><i>Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m² et 9130 coupe de 60 m²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares</i></p> <p>ξ Incidence positive sur l'habitat des espèces : A petite échelle, ces travaux de génie écologique permettront l'entretien de la roselière, en stimulant la croissance des roseaux, en réduisant l'invasion par les ligneux, en rajeunissant la roselière et en limitant l'accumulation de matière organique. Les groupements d'hélophytes ainsi renouvelés constituent des zones de frai indispensables à la faune piscicole. Ceci sera favorable au Balbusard pêcheur et au Milan noir, qui se nourrissent de poissons (de façon exclusive pour le premier).</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser les rapaces sur le site au moment des travaux. Inféodée exclusivement aux zones humides et à la présence de proies pour se nourrir, ces derniers ce seront reportés sur d'autres sites qui leurs seront favorables.</p>
<p>Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)</p>	<p>Oui =></p>	<p>Non, les mares forestières ne font pas partie de l'habitat de ces espèces</p>	<p>Oui =></p>	<p>Non, les boisements sénescents ne font pas partie de l'habitat de ces espèces</p>	<p style="text-align: center;"><i>Restauration des ouvrages hydrauliques (coupe de tous les petits arbres et broussailles sur la digue)</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce : Le martin-pêcheur se rencontre au bord des eaux calmes, propres et peu profondes. Les arbres de la digue de l'étang, peuvent être utilisés comme perchoirs pour un bon repérage des proies. Cependant, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences pour l'espèce compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté), dont les arbres offrent d'innombrables perchoirs.</p> <p>ξ A noter également, que nous veillerons au cours de cette opération à ce que le fossés attenants à l'étang, ne soit pas encombrés de branchages, débris végétaux divers, matière organique... pour ne pas perturber ce secteur potentiel pour l'espèce (pêche de petits invertébrés, petits poissons, nidification dans les berges...).</p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : Les opérations de coupe au niveau de la digue interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas déranger et compromettre la réussite de la reproduction et la nidification des espèces, qui sont potentiellement présentes dans les sites périphériques.</p> <p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçales à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ Incidence positives sur les individus de l'espèce : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. De nombreuses espèces (batraciens, insectes, invertébrés aquatiques...) trouvent dans cette végétation clairsemée leur habitat de prédilection et des lieux de reproduction idéals. Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de cet oiseau sur le site.</p> <p style="text-align: center;"><i>Création de 4 merlons de 100m² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares</i></p> <p>ξ Incidences positives sur les individus de l'espèce : La création de divers aménagements, tels que les merlons, îles et hauts-fonds au sein de l'étang, permettront le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune. Les poissons, batraciens, insectes... y trouveront notamment d'excellentes zones de ponte, de repos, de reproduction et de nurserie ; ce qui favorisera le nourrissage du Martin pêcheur dont le régime alimentaire ce compose de ce cortège de faune aquatique.</p>
<p>Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)</p>	<p>Oui =></p>	<p>Non, les mares forestières ne font pas partie de l'habitat de ces espèces</p>	<p>Oui =></p>	<p>Non, les boisements sénescents ne font pas partie de l'habitat de ces espèces</p>	<p style="text-align: center;"><i>Restauration des ouvrages hydrauliques (coupe de tous les petits arbres et broussailles sur la digue)</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce : Le martin-pêcheur se rencontre au bord des eaux calmes, propres et peu profondes. Les arbres de la digue de l'étang, peuvent être utilisés comme perchoirs pour un bon repérage des proies. Cependant, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences pour l'espèce compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté), dont les arbres offrent d'innombrables perchoirs.</p> <p>ξ A noter également, que nous veillerons au cours de cette opération à ce que le fossés attenants à l'étang, ne soit pas encombrés de branchages, débris végétaux divers, matière organique... pour ne pas perturber ce secteur potentiel pour l'espèce (pêche de petits invertébrés, petits poissons, nidification dans les berges...).</p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : Les opérations de coupe au niveau de la digue interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas déranger et compromettre la réussite de la reproduction et la nidification des espèces, qui sont potentiellement présentes dans les sites périphériques.</p> <p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçales à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ Incidence positives sur les individus de l'espèce : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. De nombreuses espèces (batraciens, insectes, invertébrés aquatiques...) trouvent dans cette végétation clairsemée leur habitat de prédilection et des lieux de reproduction idéals. Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de cet oiseau sur le site.</p> <p style="text-align: center;"><i>Création de 4 merlons de 100m² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares</i></p> <p>ξ Incidences positives sur les individus de l'espèce : La création de divers aménagements, tels que les merlons, îles et hauts-fonds au sein de l'étang, permettront le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune. Les poissons, batraciens, insectes... y trouveront notamment d'excellentes zones de ponte, de repos, de reproduction et de nurserie ; ce qui favorisera le nourrissage du Martin pêcheur dont le régime alimentaire ce compose de ce cortège de faune aquatique.</p>

					<p><i>Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m² et 9130 coupe de 60 m²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares</i></p> <p>ξ Incidence positive sur l'habitat des espèces : A petite échelle, ces travaux de génie écologique permettront l'entretien de la roselière, en stimulant la croissance des roseaux, en réduisant l'invasion par les ligneux, en rajeunissant la roselière et en limitant l'accumulation de matière organique. Les groupements d'hélophytes ainsi renouvelés constituent des zones de frai indispensables à la faune piscicole. Ceci sera favorable au Martin pêcheur, qui se nourrit essentiellement de poissons.</p> <p><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Pas d'incidence sur l'habitat des espèces : Les arbres ligneux que nous souhaitons couper, ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire. Le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte située généralement à proximité immédiate de l'eau.</p> <p>ξ Pas d'incidence sur les individus des espèces : Les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction de l'espèce (/dérangement).</p> <p><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus de l'espèce : L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser le Martin pêcheur sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et surtout à la présence de poissons pour se nourrir, ce dernier ce sera reporté sur d'autres sites qui lui seront favorables.</p>
Milan royal (Milvus milvus)	Non , le Milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes				<p>Pas d'incidences sur l'habitat et les individus de cette espèce : Le Milan royal n'habite pas les paysages très boisés dont les massifs forestiers trop proches les uns des autres ne correspondent pas à son mode de chasse et d'alimentation. De même, la proximité des zones humides seules ne suffit pas à l'établissement de couples nicheurs (Source : Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN – Fiche projet du Milan royal)</p> <p>Cette espèce n'est pas présente sur notre site, mais peu simplement y être de passage en la survolant.</p>
Pic cendré (Picus canus)	Non , ces espèces sont exclusivement inféodées aux habitats forestiers tout au long de leurs cycles vitaux	Oui =>			<p><i>Création de deux mares forestières de 40 m²</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative pour les habitats des espèces : La création de ces deux mares va nécessiter d'éclaircir le secteur en coupant quelques arbres. Ceci n'aura pas d'incidence, compte tenu de l'étendu du couvert forestier présent sur le site Natura 2000. La présence excessive d'arbres et arbustes a des effets indésirables (manque de lumière, comblement par les feuilles mortes, développement et absorption de l'eau par les racines). L'objectif est bien sûr de n'en enlever que quelques-uns, et nous nous attacherons à conserver les arbres présentant éventuellement des cavités.</p> <p><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces : La coupe de ligneux dans le fond de l'étang, permettra à l'eau de recoloniser ce secteur, aujourd'hui atterri et encombré par la végétation ligneuse. Là où les arbres ont poussés, nous nous trouvons en réalité dans ce qui était à l'origine le fond de l'étang (en bleu sur les cartes IGN). Les trois espèces de pic se reproduisent et nichent dans les bois et les forêts de feuillus, nécessaires à leur alimentation et à leur mode de nidification. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de l'espèce, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site Natura 2000 (58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté), dans lequel le complexe d'étangs est fortement imbriqué.</p> <p>ξ A noter également que la plupart des boisements sont en réalité des buissons et broussailles, qui ne correspondent pas aux habitats potentiels de ces espèces d'intérêt communautaire. Les Pic ont besoin de grandes superficies boisées, avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés et d'un accès facile.</p> <p>ξ Incidences positives sur les individus des espèces : Nous veillerons à conserver les arbres troués ou âgés, également favorable à de nombreux animaux qui utilisent les cavités creusées par les pics comme sites de reproduction ou de repos (Chouette hulotte, Sittelle torchepot, Martre des pins...) « En 1988, pas moins de 49 espèces d'invertébrés et de vertébrés ont été signalées dans des nids ou ébauches creusés par le Pic noir » (Source : Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNH). Aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, nous conserverons également le bois morts, les grosses branches et souches, sources de nourriture pour les présentes espèces (insectes).</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les bois abritant les colonies doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la réussite de la reproduction des espèces.</p> <p><i>Conservation des habitats forestiers remarquables et création d'îlots de sénescence, sur environ 1,7 ha</i></p> <p>ξ Incidence positive pour l'habitat et les individus des espèces : La conservation des arbres remarquables et la création d'îlots de sénescence, seront favorable à la nidification des espèces. Les Pic ont en effet besoin de grandes superficies boisées, avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés, d'un accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches). La conservation de ses arbres leur permettra ainsi d'y creuser leurs loges, et sera également favorable à de nombreux animaux incapables de forer par eux-mêmes dans le bois (chouette, chauves-souris, abeilles...).</p> <p><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser les rapaces sur le site au moment des travaux. Inféodée exclusivement aux zones humides et à la présence de proies pour se nourrir, ces derniers ce seront reportés sur d'autres sites qui leurs seront favorables.</p>
Pic mar (Dendrocopos medius)					
Pic noir (Dryocopus martius)					
Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)	Non , cette espèce affectionne les zones d'étang riches en hélophytes et en saules	Oui =>	Non , les mares forestières ne font pas partie de l'habitat de ces espèces. Elle préfère occuper les rives des grandes zones humides	Oui =>	<p><i>Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçaias à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ Incidences positives sur les individus de l'espèce : L'action de débroussaillage permettra d'accroître la valeur biologique du site, en favorisant des massifs ouverts. Les batraciens, insectes, invertébrés aquatiques... trouvent dans cette végétation clairsemée leur habitat de prédilection et des lieux de reproduction idéals. Leur présence favorisera par conséquent le nourrissage de cet oiseau sur le site. Le régime alimentaire du Gorgebleue à miroir est essentiellement composé d'insectes.</p> <p><i>Création de 4 merlons de 100m² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares</i></p> <p>ξ Incidences positives sur les individus de l'espèce : La création de divers aménagements, tels que les merlons, îles et hauts-fonds au sein de l'étang, permettront le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune. Les étangs riches en végétation aquatique réunissent d'excellentes conditions pour le développement d'une faune variée, avec notamment les insectes, petits crustacés, vers et mollusques ; et qui favoriseront le nourrissage du Gorgebleue à miroir.</p> <p><i>Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m² et 9130 coupe de 60 m²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares</i></p> <p>ξ Incidence positive sur l'habitat et les individus de l'espèce : Durant la reproduction, ce passereau est inféodé à une très petite surface de roselière. La recherche de nourriture (des petits invertébrés) s'effectue dans un rayon de quelques dizaines de mètres du nid. En migration, ils sont beaucoup plus mobiles qu'en reproduction et peuvent fréquenter plusieurs roselières en passant d'une rive à l'autre. Cette espèce utilise alors la roselière surtout comme zone d'abri et vont se nourrir dans des habitats voisins à végétation basse. A petite échelle, ces travaux de génie écologique basé sur l'élimination de ligneux étouffant la roselière, permettront à terme son entretien, en stimulant la croissance des roseaux, en rajeunissant la roselière et en limitant l'accumulation de matière organique. Les groupements d'hélophytes ainsi renouvelés permettront d'étendre les possibilités de nidification de l'espèce. Les avantages sont les mêmes concernant le projet d'agrandissement de la roselière, qui fera gagner l'espèce en habitat. Enfin, les roselières constituent des zones propices au développement d'insectes par exemple, base de l'alimentation de ce petit passereau.</p> <p><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur l'habitat de l'espèce : Cette espèce se reproduit et niche à terre, dans les zones buissonnantes, les bosquets et en lisière de forêt humide. Comme le montre la carte Natura 2000 des Habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire, la coupe de quelques arbres en bordure d'étang n'aura pas d'incidences sur l'habitat de cette espèce, compte tenu de l'étendue du couvert forestier du site</p>

					<p>Natura 2000 (58%, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté).</p> <p>ξ Pas d'incidences négatives sur les individus des espèces : Les bois abritant les couples doivent faire l'objet d'un accès limité, afin d'assurer la quiétude des reproducteurs, en particulier au cours de la période de couvain. Par conséquent, les activités forestières interviendront à partir de Septembre, afin de ne pas compromettre la reproduction de l'espèce.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser ce petit passereau sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides, ce dernier ce sera certainement reporté sur d'autres sites qui lui seront favorables.</p>
Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale)	Non, cette espèce colonise les milieux lotiques de faible importance	Oui =>	Non, cette espèce colonise les milieux lotiques de faible importance	Oui =>	<p style="text-align: center;"><i>Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçaises à Carex vesicaria</i></p> <p>ξ Pas d'incidence sur l'habitat et les individus de l'espèce : L'Agrion de mercure est une espèce sensible à la durée d'ensoleillement, à l'état de conservation et la disponibilité en végétation aquatique du milieu. La fermeture et l'atterrissement des milieux par le développement de boisements trop denses conduit à un ombrage trop important et à la perturbation de la structure de son habitat. L'objectif est donc d'agir sur l'habitat de l'espèce, grâce à une intervention manuellement limitant l'embroussaillage. Nous prendrons soin d'épargner les héliophytes et les hydrophytes présents.</p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus de l'espèce : Notre intervention pour l'opération de débroussaillage ce fera en Septembre, après la période de vol et la reproduction des adultes (de mai à août).</p> <p>ξ Incidences positives pour l'habitat de l'espèce : L'ouverture de l'étang à la lumière, favorisera le développement de ceintures végétales plus diversifiées et donc de varié le cortège avifaunistique du site. Le maintien et restauration de la végétation aquatique permettra la reproduction, la ponte et le développement des larves ; et favorisera l'alimentation de l'espèce (présence de micro-invertébrés + support de chasse).</p> <p style="text-align: center;"><i>Création de 4 merlons de 100m² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares</i></p> <p>ξ Incidences positives sur l'habitat et les individus de l'espèce : La création de merlons, îles et hauts-fonds au sein de l'étang, permettront le développement d'une flore plus variée, semi-aquatique et/ou aquatique selon la hauteur d'eau, et donc de diversifier les habitats pour la faune. Ces aménagements bien exposés au soleil, riches en végétation aquatique et offrant des zones d'interface entre l'eau et la terre, réunirons d'excellentes conditions pour le développement de l'Agrion de mercure (alimentation, repos, reproduction...).</p> <p style="text-align: center;"><i>Restauration de la roselière par coupe de tous les arbres sur 5 ares (habitats communautaires 9160 coupe de 400m² et 9130 coupe de 60 m²) & Agrandissement de la roselière sur 5 ares</i></p> <p>ξ Incidence positive sur l'habitat et les individus de l'espèce : La roselière aquatique est un intéressant biotope à libellules. Elles y trouvent des postes de guet sur les tiges de roseaux et des zones de ponte et de chasse dans les trouées. A petite échelle, ces travaux de génie écologique visant à limiter l'avancer des ligneux sur la roselière, permettrons l'entretien de cet habitat de cet espèce, en stimulant la croissance des roseaux, en rajeunissant la roselière et en limitant l'accumulation de matière organique. Les groupements d'héliophytes permettront l'alternance de zones ensoleillées et ombragées, les variations de structure de la roselière ainsi que différents gradients de hauteur d'eau ; qui sont source de micros habitats très diversifiés pour les invertébrés aquatiques. Cette diversité et cette abondance de nourriture sera ainsi particulièrement favorable à l'Agrion de mercure, et attirera localement des densités importantes d'odonates. Les avantages sont les mêmes concernant le projet d'agrandissement de la roselière, qui fera gagner l'espèce en habitat.</p> <p style="text-align: center;"><i>Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire</i></p> <p>ξ Incidence positives sur l'habitat et les individus des espèces : La coupe de ligneux dans le fond de l'étang, permettra à l'eau de recoloniser ce secteur, aujourd'hui atterri et encombré par la végétation ligneuse. Là où les arbres ont poussés, nous nous trouvons en réalité dans ce qui était à l'origine le fond de l'étang (en bleu sur les cartes IGN). Tout ceci contribuera à l'installation d'un cordon végétal favorable à l'ensemble de l'écosystème étang, notamment avec le développement d'une végétation aquatique. Ces nouveaux massifs ainsi créés deviendront de nouveaux lieux propices à la reproduction, la ponte, le repos et l'alimentation de cet odonate. Cette végétation profitera également aux jeunes larves d'insectes et micro-invertébrés, dont ce nourrit l'espèce.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour l'ensemble des opérations</i></p> <p>ξ Pas d'incidence négative sur les individus des espèces : L'étang sera également en assec depuis le mois de Février, ce qui réduira considérablement les chances de croiser cette libellule sur le site au moment des travaux. Inféodée aux zones humides et à la présence d'eau pour vivre, cette dernière ce sera certainement reportée sur d'autres sites qui lui seront favorables.</p>
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)	Non, s'observe dans tous les types de milieux forestiers comportant des chênes relativement âgés, de grand diamètre et parfois isolés.			Oui =>	<p style="text-align: center;"><i>Conservation des habitats forestiers remarquables et création d'îlots de sénescence, sur environ 1,7 ha</i></p> <p>ξ Incidences positives sur l'habitat de l'espèce : Le Cérambyx cerdo s'observe dans les milieux forestiers comportant des chênes relativement âgés, plus ou moins isolés. D'après la carte des habitats potentiels des espèces communautaire du site Natura 2000, aucun arbre sénéscent n'a été répertorié. L'objectif est donc de favoriser l'espèce, amateur de vieux boisements notamment pour la ponte dans l'écorce et le développement de sa larve (dite xylophage) qui prend plusieurs années ; en conservant une chênaie située au niveau de la queue Nord et à la queue Sud-Est de l'étang, de même que l'aulnaie la plus humide au Nord.</p> <p>ξ Incidence positive pour individus de l'espèce : La régression des populations semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers. La meilleure gestion pour les individus de cette espèce aux exigences particulières, passe donc par le maintien de vieux chênes sénéscents. Cette action sera également favorable à l'ensemble du cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendants de ce xylophage pionnier.</p>
Damier de la succise (Euphydryas aurinia)	Non, le Cuivré des marais et le Damier de la Succise privilégient les prairies humides extensives , bien ensoleillés le long des ruisseaux, fossés et les grandes clairières de forêts humides.				<p>Pas d'incidence négative sur l'habitat et les individus des espèces : Notre site ne réuni pas les éléments permettant de répondre aux besoins de ces lépidoptères, à tous les stades de leur cycle de vie, à savoir : des plantes nourricières pour les chenilles (Rumex pour le Cuivré et Scabieuses pour le Damier), en densité et situation adéquate, des sources de nectar suffisantes et variées, et des espaces herbacés ensoleillés et ouverts. Ceci ce confirme d'après le carte des habitats potentiels des espèces d'intérêt communautaire du DOCB Bresse Jurassienne Nord.</p> <p>Ces espèces ne seront donc pas présentes sur notre site.</p>
Cuivré des marais (Lycaena dispar)					
Chabot (Cottus gobio)	Non, le Chabot affectionne les rivières et fleuves dynamiques, à fond rocaillieux et une eau de bonne qualité.				<p>Pas d'incidences sur l'habitat et les individus de cette espèce : Notre site ne correspond pas à l'habitat de cette espèce ; par conséquent elle ne sera pas présente sur notre site.</p>

Marsilée à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)	Non, ces zones rudérales ne sont pas les habitats de cette espèce	Non =>	Oui =>	Non, les roselières ne sont pas les habitats de cette espèce	Oui =>	Non, les boisements sénescents ne font pas partie de l'habitat de cette espèce	Débroussaillage sur 20 ares => habitats non communautaire, Cariçaises à <i>Carex vesicaria</i>
							ξ Pas d'incidence négative pour l'habitat de l'espèce : <i>Marsilea quadrifolia</i> supporte mal la fermeture des milieux qu'elle colonise. Les grands héliophytes et les laiches qui s'installent prioritairement en queue d'étang, forment un ombrage trop important et imposent une concurrence trop forte. Ainsi, avec la colonisation des saules qui s'ajoutent à la végétation dense déjà présente, la queue de l'étang Grand-Truge ne correspond pas aux attentes de cette plante herbacée. Nous ne la contacterons pas à cet endroit du site.
							Création de 4 merlons de 100m ² ET d'un réseau d'îles et de haut-fond de 30 ares
							ξ Incidences positives sur l'habitat et l'espèce : La création de divers aménagements de types merlons, îles et hauts-fonds, offrira à <i>Marsilea quadrifolia</i> des zones propices à son développement : A savoir => des sols nus ou colonisés par des groupements pionniers bas, ouvert à la lumière, de faible profondeur et soumis à des variations du niveau d'eau.
							Création de deux mares forestières de 40 m ²
							ξ Incidence positive pour l'habitat et l'espèce elle-même : La Marsilée à quatre feuilles semble apprécier les mares pour ce développé. Elle aime y trouver des sols pauvres et nus, de faible profondeur et plus ou moins asséchés en été. La création de deux mares pourra ainsi offrir à cette espèce d'intérêt communautaire, deux nouveaux habitats potentiels. A noter que pour cela, il sera important de contrôler l'invasion par les grands héliophytes qui imposent une trop forte concurrence pour la lumière.
							Coupe de tous les saules et aulnes sur 90 ares => présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire
							ξ Incidence positives sur l'habitat et l'espèce elle-même : La coupe de ligneux dans le fond de l'étang, permettra à l'eau de recoloniser ce secteur, aujourd'hui atterri et encombré par la végétation ligneuse. Là où les arbres ont poussés, nous nous trouvons en réalité dans ce qui était à l'origine le fond de l'étang (en bleu sur les cartes IGN). Marsilea quadrifolia pourra peut-être y trouver une zone propice à son développement, grâce à l'aménagement de nouvelles surfaces, nues, peu profondes et ouvertes à la lumière.

Habitats communautaires potentiellement présents	Habitat concerné en vue de la nature des travaux ?							Evaluation des incidences
	Restauration des ouvrages hydrauliques	Réhabilitation de la cariçaie	Création de merlons, îles et hauts-fonds	Restauration et agrandissement de la roselière	Création de deux mares forestières	Restauration de la queue Nord	Conservation habitats forestiers remarquables	
9160 Chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinus betuli</i>	Non, intervention en zone rudérale constituée de friches, roncées, broussailles...	Non, opération réalisée au sein même de l'étang	Non, opération réalisée au sein même de l'étang	Oui	Oui	Oui	Oui	ξ Pas d'incidences vis-à-vis de la pérennité de cet habitat d'intérêt communautaire : Le milieu forestier du site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord recouvre près de 58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté . Les chênaies pédonculées sont installées sur des sols bien alimentés en eau, en général toute l'année. Ce type d'habitat est assez fréquent en Franche-Comté et en bon état de conservation (Source : <i>DOCOB + Cahier d'habitat Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire / Habitats forestiers Tome I</i>). La coupe de tous les arbres sur une surface de 90 ares en queues Nord, 400m² au niveau de la roselière et de quelques arbres autour des deux mares forestières ; n'affectera pas l'état de conservation et la surface couverte par cet habitat ; qui occupe 285 ha par rapport aux zones cartographiées sur le site Natura 2000, soit 24% des forêts inventoriées.
9130 Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>				Oui	Oui	Non	Oui	ξ Pas d'incidences vis-à-vis de la pérennité de cet habitat d'intérêt communautaire : Le milieu forestier du site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord recouvre près de 58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté . Les hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> , sont des habitats représentatif et largement répandu dans le Jura. C'est un habitat avec de bonnes potentialités de production, reconnu en bon état de conservation (Source : <i>DOCOB + Cahier d'habitat Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire / Habitats forestiers Tome I</i>). La coupe de tous les arbres sur 60 m² au niveau de la roselière et de quelques arbres autour des deux mares forestières ; n'affectera pas l'état de conservation et la surface couverte par cet habitat ; qui occupe 600 ha par rapport aux zones cartographiées sur le site Natura 2000, soit 49% des forêts inventoriées.
91E *O Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>				Non	Non	Non	Oui	ξ Pas d'incidences vis-à-vis de la pérennité de cet habitat d'intérêt communautaire : Le milieu forestier du site Natura 2000 Bresse Jurassienne Nord recouvre près de 58% de sa surface, ce qui en fait l'habitat le mieux représenté . Malgré cela, les forêts alluviales à Alunes et Frênes correspondent à un type d'habitat résiduel ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques. L'intérêt patrimonial est donc élevé (Source : <i>DOCOB + Cahier d'habitat Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire / Habitats forestiers Tome I</i>). Aucun travaux ne concerne cet habitat, nous souhaitons même le conserver grâce à l'îlot de sénescence créé en queue Est.



Données issues du Document d'Objectif du site Natura 2000 BJN